

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Latin

Concours de recrutement en latin

Jury
M^{me} Lydia Keilen (*AL*), commissaire
M. Marc Kaufmann (*LN*), membre et secrétaire
M^{me} Fabienne Fatello (*LCD*), membre
M^{me} Myriam Melchior (*LGL*), membre
M. Franck Colotte (*LGE*), membre

Épreuves de classement du concours de recrutement en latin

I. Trois épreuves écrites (à 20 points chacune) :

1. a) Traduction en français d'un texte latin en prose (Cicéron) (14 points)
b) Commentaire libre en français de ce texte (6 points)

Durée : 4 heures ; coefficient : 1,5

2. **Rétrotraduction (20 points)**

Traduction en latin d'un texte français tiré d'une œuvre de Cicéron ou de Sénèque

Durée : 3 heures ; coefficient : 1

3. a) Traduction en français d'un texte latin de poésie (Virgile) (12 points)

b) Commentaire sous forme de réponses à un questionnaire portant sur la grammaire, la stylistique, la versification, l'étymologie et la civilisation romaine (8 points)

Durée : 4 heures ; coefficient : 1,5

L'utilisation de dictionnaires est autorisée.

II. Une épreuve orale (à 20 points) :

Lecture et traduction en français d'un texte latin (Cicéron ou Sénèque) (14 points)

Après la lecture et la traduction du texte phrase par phrase, le candidat répondra à des questions portant sur le texte, la langue (morphosyntaxe), l'auteur, l'époque et le genre littéraire de l'extrait. (6 points)

Durée : préparation 1 heure, présentation : 0,5 heure ; coefficient : 1

L'utilisation de dictionnaires est autorisée.